



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No:

No.:

28

DIFFUSION:

RELEASE:

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 23 AVRIL, 1980

SIGNATURE DU PROTOCOLE PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN DE COOPÉRATION NUCLÉAIRE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Mark MacGuigan, et le secrétaire d'État américain, Cyrus Vance, ont signé aujourd'hui un Protocole modifiant l'Accord de coopération de 1955 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les emplois civils de l'énergie atomique.

Le Canada et les États-Unis ont tous deux été des pionniers dans le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Tous deux ont également participé activement aux efforts déployés de par le monde pour veiller à ce que les échanges nucléaires internationaux se fassent avec le minimum de risque de prolifération des dispositifs nucléaires explosifs.

Une coopération nucléaire fructueuse s'est établie entre les deux pays depuis les années 1940. En raison de l'évolution continue de la technologie nucléaire et de leurs politiques relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, les gouvernements ont dû à plusieurs reprises modifier l'Accord de coopération de 1955, qui expire le 14 juillet 1980. Le Protocole doit englober les garanties actuelles ainsi que les autres exigences canadiennes et américaines en matière de non-prolifération. Le Protocole prévoit, au titre des garanties, des engagements qui seront vérifiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en conformité avec les accords que les deux pays ont respectivement conclus avec l'AIEA. Par ailleurs, en prorogeant la durée de l'Accord jusqu'au 1er janvier 2000, le Protocole permet une coopération nucléaire continue entre les deux pays. Une fois que le Congrès des États-Unis aura passé le Protocole en revue, les deux gouvernements pourront mettre cet instrument en vigueur.

- 30 -

* Le texte du Protocole pourra être obtenu en communiquant avec le Service de presse du ministère des Affaires extérieures, numéro de téléphone (613) 995-1874, ou en écrivant à ce service à 125 Promenade Sussex, Ottawa, Ontario, K1A 0G2.